



Accident en aidant un ami

Par **Fini**, le **07/01/2016** à **01:52**

Bonsoir voilà en aidant un ami à tailler sa haie située dans son jardin privatif dans sa copropriété celui m a demandé de tailler le côté de la haie situe du côté de la copropriété (donc pas dans son jardin privatif).rnEn montant sur son échelle pour faire cette taille j ai perdu l équilibre et j ai mis le pied sur un puit de lumière à proximité celui ci a cédé et j ai fait une chute de 4 mètre pour arriver un étage en sous sol sur la dalle de la copropriété de cet ami.rnLa chute a été très violente et je me trouve accidenté assez gravement avec probablement des séquelles futurs de plus je suis en arrêt maladie et ne peux reprendre mon travail depuis 4mois avec des pertes financières conséquentes.rnA ce jour je ne sais pas combien de temps va durer mon arrêt .rnMa responsabilité civile veux se retourner contre cet ami que j ai aidé mais je pense que ils n agissent pas que puis je faire pour être indemniser ?

Par **chaber**, le **07/01/2016** à **07:37**

bonjourrrn[citation]Ma responsabilité civile veux se retourner contre cet ami que j ai aidé mais je pense que ils n agissent pas que puis je faire pour être indemniser ?[/citation]Votre assureur a raison: recours contre votre amirrnCelui-ci doit faire une déclaration à son assureur en responsabilité civile s'il a l'extension "coup de main bénévole"